

# INÉGALITÉS DE REVENUS



Cet indicateur s'inscrit dans la cible 10.4 de l'ODD 10 qui vise à « adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, afin de parvenir progressivement à une plus grande égalité ».

La lutte contre les inégalités est un objectif en soi. L'accroissement des inégalités peut également avoir un impact négatif sur le développement économique de tous, comme l'ont montré l'OCDE et le FMI.

En matière d'inégalités de revenus, de nombreux indicateurs existent. La plupart ont toutefois l'inconvénient d'être difficiles à mesurer de façon fréquente et précise. L'indicateur privilégié ici consiste à **comparer les revenus totaux des 20 % des individus les plus aisés et ceux des 20 % des individus les plus modestes**. Cet indicateur présente l'avantage d'être mis à jour de manière fiable chaque année, en France comme dans les autres pays européens, et de rendre compte de la concentration des revenus monétaires. Les revenus prennent en compte l'ensemble des revenus d'activité et de remplacement ainsi que les revenus du patrimoine et les prestations sociales, et sont nets des impôts directs. Il s'agit donc d'un indicateur d'inégalités « après redistribution ».

## Principaux résultats

**En 2022, les 20 % des individus les plus pauvres vivant dans un ménage ordinaire de France métropolitaine détiennent 8,7 % de la masse totale des niveaux de vie par unité de consommation. À l'opposé, les 20 % des individus les plus aisés détiennent 38,3 % de la masse totale des niveaux de vie. Ainsi les 20 % des individus les plus aisés ont un niveau de vie 4,4 fois plus élevé que le niveau de vie des 20 % des individus les plus pauvres.**

Ce ratio baisse légèrement en 2022 (- 0,1 point), restant à un niveau élevé supérieur à sa moyenne depuis 1996 (4,2). Le niveau de vie avant et après redistribution des ménages les plus modestes a été soutenu en 2022 par des mesures ciblées : indemnité inflation versée aux bénéficiaires des minima sociaux début 2022, revalorisations du salaire minimum, prime exceptionnelle de rentrée, revalorisation de l'allocation de soutien familial et revalorisation anticipée de certaines prestations sociales<sup>1</sup>.

Les inégalités de niveau de vie sont légèrement plus élevées chez les hommes (4,5) que chez les femmes (4,4). Elles sont un peu moins fortes (3,8) chez les plus de 65 ans vivant dans un ménage ordinaire : la moins grande disparité des pensions de retraite, comparativement aux revenus d'activité des 18-64 ans, fait plus que compenser les larges écarts de revenus du patrimoine au sein de cette classe d'âge.

**Le système socio-fiscal joue en France un rôle prépondérant pour contenir les inégalités monétaires, via la redistribution.** En 2022, avant transferts redistributifs, le rapport entre les niveaux de vie des 20 % les plus aisés et les niveaux de vie des 20 % les moins aisés est de 8,2 en France métropolitaine. Le système socio-fiscal français réduit donc de moitié environ les inégalités entre ces deux groupes de ménages. Il a par ailleurs en grande partie contenu la progression de ces inégalités depuis 2004 : le rapport entre les niveaux de

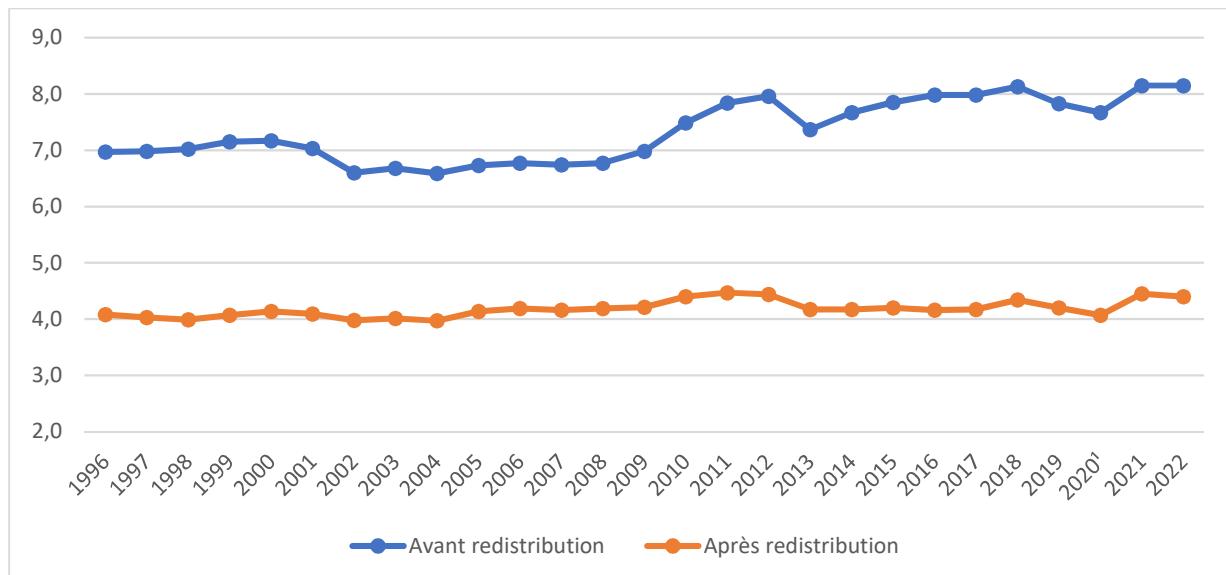
<sup>1</sup> " Niveau de vie et pauvreté en 2022 - Des niveaux de vie et un taux de pauvreté stables malgré une inflation élevée ", Insee Première, juillet 2024.

vie des plus aisés et des plus modestes augmente de 0,4 point entre 2004 et 2022 contre 1,6 point avant transferts redistributifs sur la même période.

### Comparaisons européennes

**La France a une dispersion des niveaux de vie légèrement plus faible que la moyenne européenne.** En 2022, le rapport inter-quintile des masses de niveaux de vie est de 4,6 en France hors Mayotte, contre 4,7 dans l'Union européenne. Avec des ratios inférieurs ou égaux à 3,4, la Slovénie, la Belgique et la République tchèque sont les trois pays où le ratio est le plus faible. À l'inverse, la Bulgarie (6,6) la Lituanie (6,3) et la Lettonie (6,2) se distinguent par un niveau d'inégalités très fort.

**GRAPHIQUE 1 : RAPPORT INTERQUINTILE DES MASSES DE NIVEAU DE VIE (100-S80)/S20 AVANT ET APRES REDISTRIBUTION**



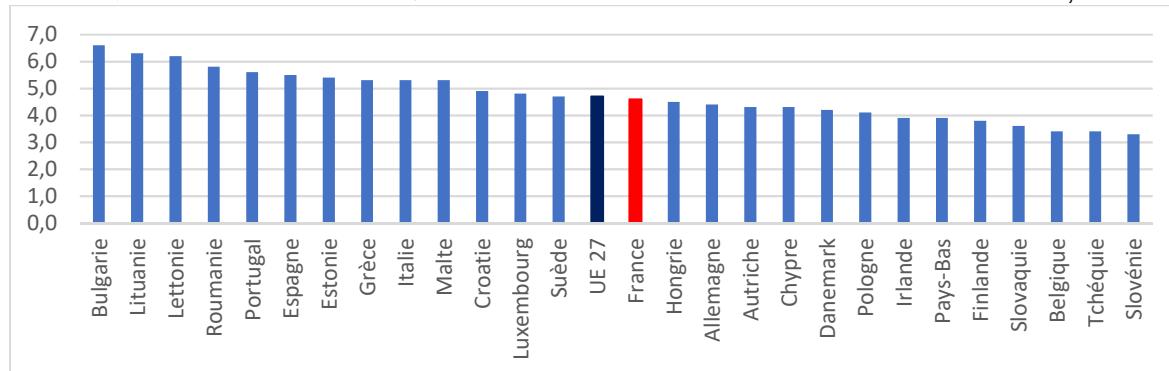
1 : Le point 2020 présente des fragilités liées aux difficultés de production en 2020.

Note : les données de 1996 à 2020 sont rétropolées pour permettre une comparaison temporelle et peuvent donc différer de celles diffusées par ailleurs sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr) (voir Chiffres-clés) présentant les séries longues avec des ruptures de série en 2010, 2012 et 2020.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant en logement ordinaire dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétropolées 2002 à 2004, Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux 2005 à 2022.

**GRAPHIQUE 2 : RAPPORT INTERQUINTILE DES MASSES DE NIVEAU DE VIE DANS L'UE27, EN 2022**



Notes : l'année retenue est celle de la perception des revenus. Les données pour la France diffèrent de celles présentées dans les autres figures basées sur les enquêtes sur les revenus fiscaux et sociaux (ERFS). Ici, les différents indicateurs sont calculés à partir d'une autre source statistique et sur un champ différent (France hors Mayotte ici, France métropolitaine dans l'ERFS), de manière à disposer de statistiques comparables entre pays européens. Champ : Ménages vivant en logement ordinaire dans un pays de l'Union européenne. Source : Eurostat, EU-SILC 2023 (extraction des données en juillet 2024).